



BUREAU EXÉCUTIF

03

PROCÈS-VERBAL (Adopté) 27 SEPTEMBRE 2011

Modifications du [Bureau exécutif A11-04](#) non disponibles

Responsable générale	Louis-Philippe Sauvé	Affaires externes	Élisabeth Simpson
Secrétaire générale	Vacant	Information	Absent
Affaires internes	Charles-Alexandre Gagnon	Mobilisation	Excusé
Pédagogie	François-Tim Fortin	Affaires socio-culturelles	Vacant
Trésorerie	Félix Doré		
Dél. à l'Interne - 1	Vacant	Dél. à l'externe	Vacant
Dél. à l'Interne - 2	Vacant	Dél. à la mobilisation - 1	Vacant
Dél. aux Affai. Socioc.	Vacant	Dél. à la mobilisation - 2	Vacant
Dél. à la Pédago - 1	Vacant	Dél. à l'information - 1	Vacant

Observateurs, observatrices :

Non listé

0.0 Procédures

Louis-Philippe Sauvé propose l'**ouverture du [Bureau exécutif A11-03](#) du mardi 27 septembre 2011**
Charles-Alexandre Gagnon appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Félix Doré propose **Charles-Alexandre Gagnon pour animer ce Bureau exécutif, et François-Tim Fortin comme secrétaire**
Louis-Philippe Sauvé appuie
Adopté à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

François-TimFortin propose l'**adoption du [procès-verbal du Bureau exécutif A11-02](#) du lundi 19 septembre 2011, avec les modifications suivantes :**

- ✓ 3.5 changer *ils sont bin drôles!!!...* par *Louis-Philippe Sauvé fait un retour*
- ✓ Mettre *Félix Doré* présent (Responsable à la Trésorerie)
- ✓ Ajouter à la proposition de [subvention à stat](#) « à prendre sur le poste budgétaire *Mobilisation* »
- ✓ Ajouter aux propositions 2.1 (Camp de formation ASSÉ) et 2.2 (Congrès ASSÉ) après les frais d'inscription « *et les frais de transport* »
- ✓ Changer au point 7.0 Levée Léa Carrier par *François Latreille*

Charles-Alexandre appuie
Adopté à l'unanimité.

0.3 Suite des procès-verbaux

R.A.S.

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour



BUREAU EXÉCUTIF A11-03

Ordre du jour affiché

- 1.0 Affaires courantes
 - 1.1 Gestion des mandats du Bureau exécutif (art. 7.15 Charte)
- 2.0 Affaires internes :
 - 2.1 [Table de concertation A11-02 \(28-09-2011\)](#) : présidium
 - 2.2 Assemblée générale A11-02 (05 octobre 2011)
 - 2.3 Nouvelle entente AGE-CVM : suite à donner
 - 2.4 Subvention étudiante : retour comité STAT
 - 2.5 Banderole : négociations
 - 2.6 Salubrité local A3.85
 - 2.7 Permanence : Horaire – Semaine de relance
- 3.0 Mobilisation
 - 3.1 [Action symbolique et artistique](#) : retour
 - 3.2 Coupons repas AG et BE
- 4.0 Affaires externes
 - 4.1 [Congrès ASSÉ](#) : retour
- 5.0 Affaires socioculturelles
 - 5.1 Party mi-session
- 6.0 Affaires diverses
- 7.0 Levée

Louis-Philippe Sauvé propose l'ordre du jour tel qu'affiché avec modification :
Félix Doré appuie

- 1.0 Affaires courantes**
 - 1.1 Nomination**
 - 1.2 Gestion des mandats du Bureau exécutif (art. 7.15 Charte)**
 - 1.3 Assurances collectives**
- 2.0 Affaires internes :**
 - 2.1 [Table de concertation A11-02 \(28-09-2011\)](#) : présidium**
 - 2.2 Assemblée générale A11-02 (05 octobre 2011)**
 - 2.3 Nouvelle entente AGE-CVM : suite à donner**
 - 2.4 Subvention étudiante : retour comité STAT**
 - 2.5 Banderole : négociations**
 - 2.6 Salubrité local A3.85**
 - 2.7 Permanence : Horaire – Semaine de relance**
 - 2.8 Travaux**
 - 2.9 Proposition de l'interne**
 - 2.10 Huis-clos**
- 3.0 Mobilisation**
 - 3.1 [Action symbolique et artistique](#) : retour**
 - 3.2 Coupons repas AG et BE**
 - 3.3 Macarons de l'ASSE**
 - 3.4 Réseaux sociaux**
- 4.0 Affaires externes**
 - 4.1 [Congrès ASSÉ](#) : retour**
 - 4.2 Action SECV**
- 5.0 Affaires socioculturelles**
 - 5.1 Party mi session**
- 6.0 Affaires diverses**
- 7.0 Levée**

Adoptée à l'unanimité

0.5 Déclarations

Louis-Philippe Sauvé fait un retour sur la Commission des études

0.6 Régie et / ou réflexion

Élizabeth Simpson dit de sages paroles



BUREAU EXÉCUTIF A11-03

Louis-Philippe Sauvé donne une mention gros soleil brillant à Félix Doré pour le ménage

Louis-Philippe Sauvé
Responsable général

- R.A.S.

Vacant
Secrétaire générale

- Vacant

Élisabeth Simpson
Responsable aux Affaires ex-
ternes

- R.A.S.

Charles-Alexandre Gagnon

Responsable aux affaires in-
ternes

- CAPCVM
- Rencontres
- Gestion comités
- Recherche sur la Fondation
- TGE

Félix Doré
Responsable à la Trésorerie

- R.A.S.

François-Tim Fortin
Responsable à la Pédagogie

- R.A.S.

Vacant
Responsable aux Affaires socio-
culturelles

- Vacant

Victoria Gilbert
Responsable à la Mobilisation

- R.A.S.

François Latreille
Responsable à l'Information

- R.A.S.

1.0 Affaires courantes

1.1 Nomination

Félix Doré propose **Julie Boisvert au poste de Secrétaire générale ad intérim jusqu'à entérinement par la prochaine Assemblée générale**

Louis-Philippe Sauvé appuie

Adoptée à forte majorité

Louis-Philippe Sauvé propose **Camille Valet au poste de Responsable aux Affaires socioculturelles par intérim jusqu'à entérinement par la prochaine Assemblée générale**

Charles-Alexandre Gagnon appuie

Adoptée à forte majorité

1.2 Gestion des mandats

François-Tim Fortin propose de **conserver les mandats récents comme mandats à conserver et de n'en retirer aucun**

Élisabeth Simpson appuie

Adopté à l'unanimité

1.3 Assurances collectives

Félix Doré va s'informer

François-Tim Fortin aussi

2.0 Affaires internes

2.1 Table de concertation A11-02 (28-09-2011) : présidium

Louis-Philippe Sauvé propose **Sacha Thibault pour présider et Louis-Philippe Sauvé pour secréter la Table de concertation A11-02**

Félix Doré appuie

Votée à l'unanimité

2.2 Assemblée générale A-11-02

Louis-Philippe Sauvé propose de **retirer le point 5.0 Palestine et d'ajouter le point 1.0 Bureau exécutif – Entérinements et de décaler les autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale A11-02 du mercredi 05 octobre 2011**

Julie Boisvert appuie

Votée à l'unanimité

Louis-Philippe Sauvé va vérifier les possibilités d'un présidium pour cette Assemblée générale



BUREAU EXÉCUTIF A11-03

2.3 Entente AGE-CVM

R.A.S.

2.4 Subvention étudiante : Retour [comité STAT](#)

Charles-Alexandre Gagnon propose que l'argent soit remis à l'imprimeur directement (chèque remis directement à Payette et Simms)
Louis-Philippe Sauvé appuie
Rejetée à **majorité**

2.5 Banderole : négociations

R.A.S

2.6 Salubrité local 3.85

Louis-Philippe Sauvé expose les bienfaits de se ramasser soi-même... (Voir [règlement](#) proposé plus bas)
On aime l'idée d'avoir un bac d'objets perdus...

Ce règlement n'est pas adopté :

en effet, il n'y a AUCUNE trace dans le cahier des procès-verbaux du Bureau exécutif, ni dans le fichier informatique, d'amendements et ou d'adoption de ce point → à remettre au prochain Bureau exécutif

2.7 Permanence

Louis-Philippe Sauvé propose un [horaire de la permanence](#) qui donne 4h00 de plus à **Laurent Cornelissen tout en respectant le contrat du permanent Étienne Philippart prévoyant un chevauchement de 4 heures pour des tâches de comptabilité**
Félix Doré appuie
Votée à l'unanimité

2.8 Travaux

Louis-Philippe Sauvé propose la feuille annexée (???)
Félix Doré appuie
Mise en dépôt

2.9 Proposition de l'interne

Charles-Alexandre Gagnon propose **de tenir les prochains Bureaux exécutifs au local A7.77**
Louis-Philippe Sauvé appuie
Adoptée à majorité

Charles-Alexandre Gagnon **veut mandater Charles-Alexandre Gagnon pour monter un plan d'action commun avec le SPCVM qu'il présentera au Bureau exécutif**
Louis Philippe Sauvé appuie
Votée à l'unanimité

PLUS DE PROCÈS-VERBAL

François-Tim Fortin quitte, après le départ d'Élizabeth Simpson quelques minutes avant → PLUS PERSONNE NE SECRÈTE CE BUREAU EXÉCUTIF → AUCUNE ADOPTION VALIDE

2.10 Huis clos



3.0 Mobilisation

3.1 [Action symbolique et artistique \(21 février 2011\): retour](#)

-

3.2 Coupon repas AG et BE

-

3.3 Macarons de l'ASSÉ

-

3.4 Réseaux sociaux

-

4.0 Affaires externes

4.1 [Congrès ASSÉ](#) : retour

-

4.2 Action SECVM

-

5.0 Affaires socioculturelles

5.1 Party fin de session

-

6.0 Affaires diverses

-

7.0 Levée

-



Règlement relatif à la salubrité du local de l'AGECVM

Préambule

Le Bureau exécutif de l'AGECVM en tenant compte de l'article 7.2 m) de la charte de l'AGECVM, du Règlement numéro 7 relatif à certaines conditions de vie au collège ainsi que l'entente du 31 août 1999 entre le Cégep du Vieux Montréal et l'AGECVM décrète ce qui suit afin de garder le local du secrétariat de l'AGECVM (A3.85) dans un état salubre et propice à la lutte étudiante ainsi qu'au syndicalisme de combat.

Dispositions générales

Dans le présent règlement, les expressions suivantes signifient :

- a) Permanent-e-s : Tout employé direct de l'AGECVM**
- b) Exécutant-e-s : Tout membre du Bureau exécutif de l'AGECVM**
- c) Local de l'AGECVM : Local A3.85 du Cégep du Vieux Montréal ou tout autre lieu où le secrétariat de l'AGECVM aurait ses locaux.**
- d) Bénévoles : Toute personne travaillant sans rémunération pour l'AGECVM et pour ser.**

Règlement

Article I

Toute personne qui dérogera à l'article 1 du Règlement numéro 7 se verra refuser l'accès au local de l'AGECVM à moins qu'une instance de l'AGECVM se prononce autrement.(fournis en annexe.

Article II

Toute personne mangeant au secrétariat devra jeter ses déchets aux poubelles après consommation de son repas.



Article III

Tous les biens matériels trainant dans le local de l'AGECVM et n'appartenant pas à l'association étudiante seront portés au comité gratuit lors de la fermeture du local après un séjour de quatre semaines dans le bac aux objets perdus du local de l'AGECVM.

Article IV

Il est interdit d'afficher ou de poser des autocollants sur les fenêtres du local de l'AGECVM.

Article V

Il est interdit de vandaliser les biens meubles et immeubles de l'AGECVM.

Article VI

Il est interdit de laisser trainer quoique ce soit dans le local de l'AGECVM.

Article VII

Toute personne ne respectant pas les législations provinciales et fédérales en matière d'usage du tabac se fera expulser du local de l'AGECVM.

Article IX

Si une affiche invite à la haine, la violence, le racisme, le sexisme et/ou, l'homophobie, elle sera retirée.

Application.

Article VIII

Il appartient aux permanent-e-s, aux bénévoles et aux exécutant-e-s de faire appliquer les présents règlements.

Disposition transitoire

Le présent règlement entrera en vigueur à partir du samedi 1^{er} octobre 2011 à minuit.